



## **Avis public**

### **Demande de dérogation mineure**

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière tenue le 2 juin 2026 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour :

- Permettre l'implantation d'une résidence jumelée à 5.68 mètres de la ligne avant de la rue Alcée-Rochelleau.

Cette demande vise le **180, rue du Parc (lot 6 048 940)**.

Le règlement de zonage 699-11, dans la zone RX-1, exige une marge avant de 7.6 mètres.

Le dossier de la demande sera disponible au 26, rue de la Rivière.

DONNÉ à Bedford, ce 18 mai 2026.

Catherine Nadeau  
Directrice générale adjointe et greffière